



ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE GOLF AUVERGNE-RHONE-ALPES

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et modalités de votes à l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective de la Ligue de golf Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) aura lieu le samedi 23 novembre 2024 à 10H00.

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;

Représentation homme / femme – Options à la discrétion du Comité Directeur de la Ligue

- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Comité Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciés éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu de la Ligue si la liste arrive en tête des suffrages ;
- Chaque liste doit comporter au moins un médecin parmi les candidats ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Comité Directeur.

Les listes de candidats doivent parvenir, par mail, au siège de la Ligue avant une date et aux conditions fixées par le règlement organisant les opérations électorales.

La liste ayant obtenu le plus de voix obtient la totalité des postes à pourvoir. En cas d'égalité, est élue la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales des licenciés 2023 font apparaître les résultats suivants : 56794 licenciés dont 15513 féminines soit 27,31%.

En application du Règlement Intérieur de la Ligue de Golf AURA chaque liste devra comporter à minima 10 membres.

La liste devra respecter la représentation féminine avec prise en compte des statistiques régionales 2023 sans condition d'âge ou de lien de licence.

Pour 2023 la représentation féminine est de 27,31%.

Le nombre de sièges minima féminin sera arrondi à l'unité supérieure en cas de décimale supérieure à 0,4 dans le calcul de pourcentage.

3. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège de la Ligue de Golf AURA par mails :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard **le 26 octobre 2024 à 12H00**

****L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes***

- par email à voteag@liguegolfaura.com - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type wetransfer) est à privilégier.

4. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat ;
- Pour le candidat postulant sur le poste de « médecin » : attestation de son inscription à l'ordre des médecins.

Publié le 9 juillet 2024 jusqu'au 26 octobre 2024